



## Je suis expulsé de mon box quels son mes droit

Par **maub**, le **25/08/2008 à 16:20**

je suis expulsé de mon box en location parce qu'ils vont contruire un immeuble rnj'aimerai savoir quelsrn sont mes droits et indemnités auxquels je puisse pretendrernmerci

Par **coolover**, le **25/08/2008 à 20:14**

Bonjour maub.rnrnIl faudrait plus de précision pour pouvoir te répondre :rn- Ton box est il rattaché à la location de ton logement ? S'agit il du même propriétaire ?rn- Le contrat de location était il écrit ? Prévoyait il une durée minimale ?rn- As tu reçu un courrier recommandé ? te laissait il un préavis ?

Par **maub**, le **27/08/2008 à 15:57**

bonjour rnpour repondre a tes questionsrnmon box n'est pas rataché a la location de mon logement et ce n'est pas le même propriétairernje n'est pas de contrat de location et pas de durée minimalernj'ai reçu un courrier recommandé qui me donne un préavis de3 mois doncrnjusqu'a fin octobre

Par **coolover**, le **27/08/2008 à 22:36**

Dans ton cas maub, l'article 1736 du code civil prévoit que ton bailleur peut te donner congé à tout moment, en respectant un préavis fixé par l'usage des lieux.rn3 mois est généralement le délai que l'on retient en matière de préavis.rnrnTon bailleur est donc en droit de mettre fin au bail.